



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2771

**Création de postes et évolution de carrière des titulaires de la
Fonction Publique Territoriale**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de juin de 18 h 00 à 19 h 00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réunie, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Nombre de délégués en exercice :	428
Nombre de voix des délégués en exercice :	576.34
Quorum :	318.81
Nombre de procurations :	94

Nombre de voix recueillies :	
▪ Pour (compétences eau et assainissement) :	316.65
▪ Contre (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Abstention (compétences eau et assainissement) :	2.16
▪ Non votants :	0

Considérant que le SMDEA se caractérise par une dualité de statut de ses personnels : des salariés de droit privé soumis à la convention collective de l'eau et de l'assainissement et des titulaires de la fonction publique soumis au statut de la fonction publique territoriale.

Considérant, l'effectif au 1^{er} janvier 2024 était de 248 agents, dont 214 en contrat de droit privé et 34 agents issus de la Fonction publique territoriale.

Considérant que, les avancements de grade pour les agents de la fonction publique territoriale font l'objet d'une création de poste (nouveau grade) et d'une suppression de poste (ancien grade).

Considérant que les grades concernés par les créations de poste pour les fonctionnaires sont les suivants :

Fonction Publique Territoriale

Grades concernés	A	B	C
Ingénieur (PI)*	1		
Attaché (PI)*	3		
Rédacteur (PI)*		2	
Technicien (PI)*		2	
Agent de maîtrise (PI)*			1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe			1

* PI : promotion interne, sous réserve de la CAP Départementale

Considérant pour 2024,

- 1 agent de catégorie C est proposé pour un changement de grade,
- 1 agent de catégorie C est proposé pour un changement de cadre d'emploi (de C en C+),
- 4 agents de catégorie C sont proposés pour un changement de cadre d'emploi (de C en B),
- 4 agents de catégorie B sont proposés pour un changement de cadre d'emploi (de B en A).

Considérant que 6 agents fonctionnaires seront promus dans le cadre de l'évolution d'échelon à durée unique.

Considérant le tableau des effectifs permanents au 1^{er} décembre 2024 (sous réserve des décisions de la Commission Administrative Paritaire Départementale) serait le suivant :

Date	Titulaires FPT	CAT. A	CAT. B	CAT. C
01/01/2024	34	4	12	18
01/12/2024 Suite AG (sous réserve promotion interne)	33	8	11	14

33 postes au total (1 agent de catégorie B fait valoir ses droits à la retraite au cours de l'année).

Considérant les évolutions de carrière des agents, les créations et fermetures de postes, sur l'année 2024 seraient les suivantes :

	Fermeture	Création
Catégorie A	0	4
Catégorie B	4	4
Catégorie C	6	2
TOTAL	10	10

(1) sous réserve de validation de la CAP Départementale

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

▪ APPROUVE,

les créations exposées ci-dessus

▪ APPROUVE,

les fermetures de postes d'origine des agents inscrits au tableau d'avancement,

▪ DIT QUE,

les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés pour les Fonctionnaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUIL

